

Ce n'est pas en intensifiant la confrontation et en désobéissant aux lois que l'on va assurément concilier les opinions discordantes. Il y a quelques semaines, notre ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) et notre ministre de l'Environnement (M. McMillan) ont offert leurs bons offices de médiateurs dans ce conflit. Je me réjouis de voir qu'au cours de la fin de semaine dernière le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien s'est entretenu avec les représentants des Indiens Haïdas et ensuite avec ceux du gouvernement de la Colombie-Britannique, et s'est engagé à poursuivre les discussions concernant la participation du gouvernement fédéral au règlement des revendications territoriales des Indiens Haïdas.

Le procureur général de la Colombie-Britannique et les représentants des Indiens Haïdas se sont heureusement réunis hier et, au dire de tous, ont eu des entretiens fructueux sur des questions relevant de la compétence provinciale. Un groupe d'étude constitué par le gouvernement provincial examine également les possibilités d'exploitations mixtes dans la région, dont l'abattage du bois, l'extraction minière, le tourisme et la protection de la nature. L'ampleur du problème est telle que seul un règlement négocié peut réussir à le résoudre.

Comme nous le savons tous, un voyage d'un millier de milles commence par un premier pas. Nous félicitons toutes les parties d'être disposées à faire le premier pas.

M. le Président: Je regrette d'avoir à dire à la députée que son temps de parole est écoulé. La parole est au député de Bow River (M. Taylor).

* * *

LA PEINE CAPITALE

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, c'est avec un sentiment d'horreur et de tristesse que des milliers de Canadiens ont appris dernièrement qu'une femme et son enfant avaient été lâchement assassinés par des terroristes à Malte. C'était un acte ignoble et il faut établir une punition juste pour de tels crimes afin que pareille tragédie ne se reproduise plus jamais.

Nos propres terroristes ne valent guère mieux, au demeurant. Songeons, par exemple, à Brown et Peters qui ont assassiné une jeune femme, et plus tard une adolescente, et qui ont brûlé leur corps après avoir satisfait leurs bas instincts. Je n'insisterai pas sur le cas de Clifford Robert Olson qui avait planifié ses meurtres. Il a agressé sexuellement et tué au moins 11 garçons et filles, dont l'un avait que neuf ans.

Et que faisons-nous de ces terroristes au Canada? Nous les logeons, nous les nourrissons avec ce qu'il y a de mieux, nous organisons leurs loisirs et nous leur fournissons même une remorque pour qu'ils puissent avoir des rapports intimes avec leur conjointe. Et nous les remettons en liberté quelques années plus tard.

Les Canadiens éprouvent un sentiment de frustration tout aussi fort à l'endroit de ces meurtriers que la communauté internationale à l'égard des terroristes, mais les cœurs sensibles ont pris les rênes du pays. Ils qualifient la peine capitale de «vengeance» alors qu'elle n'est qu'une juste punition. Au moins 70 p. 100 de nos concitoyens sont pour le rétablissement

Questions orales

de la peine capitale. Un assassin qui a été exécuté ne tuera jamais plus personne.

● (1415)

Rétablissons donc la peine capitale afin de bien rappeler aux terroristes du Canada et du monde entier que la punition pour ceux qui commettent un meurtre avec prémédiation est la mort, m-o-r-t.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

LA VENTE DE LA SOCIÉTÉ DE HAVILLAND—LES CONDITIONS DE LA VENTE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Alors que je me trouvais sur la côte ouest, j'ai organisé une rencontre à Seattle, dans l'État de Washington, avec MM. Thornton Wilson et Frank Shrontz, respectivement président du conseil d'administration et président de la société Boeing. Je voulais discuter avec eux de l'achat de la société de Havilland. J'ai appris par la suite que ces deux messieurs ne se sentaient pas libres de discuter de l'affaire, car le gouvernement canadien les avait bien avertis qu'il ne serait pas dans leur intérêt de le faire.

Pourquoi le premier ministre ne dévoile-t-il pas les termes de l'accord de vente et ne le rend-il pas public, afin que les députés et les Canadiens en général puissent en prendre connaissance? Pourquoi son gouvernement a-t-il imposé une conspiration du silence à la société Boeing, de Seattle?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le simple fait que le président de la société Boeing ait assisté à la conférence de presse et qu'il ait répondu librement aux questions, montre manifestement que l'hypothèse sur laquelle le député fonde sa question est fautive. Il n'y a aucune conspiration du silence.

En outre, depuis dix jours, nous répondons à la Chambre à des questions au sujet des détails de cette transaction, qui est profitable pour le Canada.

[Français]

ON DEMANDE SI TOUTES LES MODALITÉS DE L'ENTENTE AVEC LA DE HAVILLAND POURRONT ÊTRE EXAMINÉES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'aurais pensé que l'arrangement avec la de Havilland était assez important pour que le premier ministre lui-même réponde à cette question.

Les contribuables canadiens sont les vrais actionnaires de la compagnie de Havilland, mais le gouvernement refuse de révéler à la population canadienne les termes de l'entente.

Donc, je pose encore une fois la question au premier ministre. Est-ce qu'il va permettre, tel que promis pendant les élections à un Comité parlementaire, d'examiner tous les termes de cette entente et d'appeler les officiers de la compagnie Boeing de Seattle, de Winnipeg et de Toronto?